

Commune de VAUCHELLES-LES-QUESNOY
Département de la Somme

Aménagement d'une Zone d'Activités Economiques

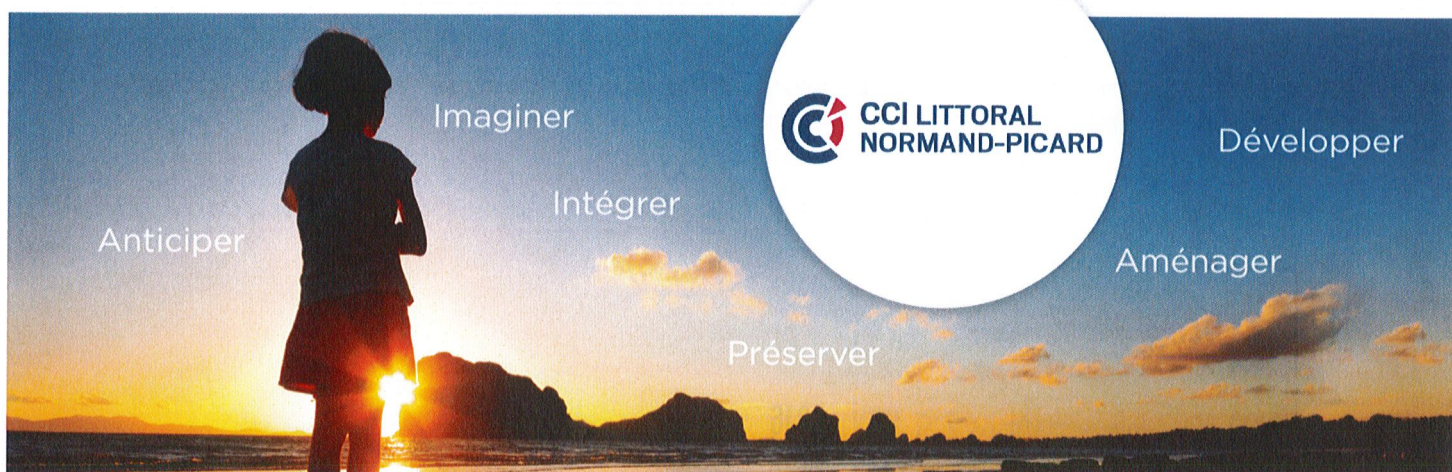
« Site Vauchelles II »

Route Départementale n° 1001

Vu pour être annexé à
mon arrêté en date du 29 NOV. 2016

PERMIS D'AMENAGER

Répartition de Plancher



Août 2015

Aménageur : CCI LITTORAL NORMAND-PICARD

EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS

1 - EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS

L'article NArf 7 du règlement du POS précise :

- Les construction devront être implantées en recul de 5m minimum des limites séparatives.

L'article NArf 9 du règlement du POS précise :

- L'emprise au sol des construction ne peut excéder 70% de la superficie de la parcelle

2 - TABLEAU DE RÉPARTITION :

La surface plancher de chaque lot est établie de façon suivante :

Numéro de lot	Surface de plancher attribuée (m ²)
Lot 1	7685
Lot 2	4735
Lot 3	3820
Lot 4	7785
Lot 5	19380

Une attestation individuelle sera fournie à chaque acquéreur pour leur dépôt de permis de construire.

Vu pour être approuvé
mon arrêté en date du ... 29 NOV. 2016